



**RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 FR2200566 « COTEAUX DE LA VALLÉE DE L'AUTOMNE »**

Compte rendu du 15 janvier 2014

Personnes présentes

ACCORSI Donald	CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) - CDSO (Comité Départemental de la Spéléologie de l'Oise)
ALAVOINE Jean-françois	ONEMA (Office National de l'Eau et de Milieux Aquatiques)
BADSI Maria	DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Oise
BREL Anne-charlotte	DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Oise
GEORGETTE Alexis	Parc naturel régional Oise - Pays de France
GUYOMARCH Nicolas	Secrétaire Général Sous-préfecture de Senlis
BRETON Muriel	DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Aisne
BOCQUILLON Jean-claude	ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)
CARON Jacques	Maire de Béthisy Saint Martin
CHASSEMICHE Didier	
CZYZ Alain	Premier adjoint au maire de Pontpoint
DESMOULINS Jean-Pierre	Maire de Saintines
FLOURY Patrick	Maire de Verberie - Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne
GALET Christophe	Bureau d'études Ecothème
GEOFFROY Annick	Maison de l'Agriculture de l'Aisne
HIBLOT Axelle	Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz
LATAPIE-BAYROO Thierry	DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Oise
LAVIALE Michel	Adjoint au maire de la commune de Bonneuil en Valois
LAVOISIER Jean-Marie	Bethisy Nature
MATHIEU Edouard	Propriétaire privé
MOTTELET Emmanuel	Béthisy Nature
PIERROUX Armelle	Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
SAUMONT Jean	Maire de Lagny-sur-Automne et Vice-Président de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz
SPINELLI-DHUICQ Franck	Bureau d'études Ecothème
VIDAL Laurent	FDPPMA (Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) de l'Oise et de l'Aisne

Personnes excusées

Le Conseil Général de l'Oise

La commune de Rhuis

La commune de Roberval

Le Syndicat des Forestiers Privés de l'Oise (remarques adressées par mail à la DDT de l'Oise le 14 janvier 2014)

1- Ouverture de la réunion du comité de pilotage

M. FLOURY, maire de la commune de Verberie, ouvre la séance en accueillant les membres du comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 au sein de la ferme du château de Verberie et présente ses meilleurs vœux pour 2014.

La parole est ensuite laissée à M. GUYOMARCH, Secrétaire Général Sous-préfecture de Senlis, qui remercie l'assistance et souligne le nombre important de participants. Un tour de table est effectué au cours duquel chacun se présente et peut soumettre les différents points/questions qu'il souhaite aborder en questions diverses.

M. GUYOMARCH précise quelques points concernant, notamment les raisons pour lesquelles, il a été nécessaire d'actualiser le document d'objectifs (DOCOB) :

- le DOCOB a été validé en 2002, il y a plus d'une dizaine d'années ;
- l'évolution des connaissances au travers de l'animation a démontré la nécessité d'une réactualisation de ce DOCOB ;
- cette réactualisation a porté notamment sur essentiellement :
 - le calage du parcellaire ;
 - la réactualisation du rapport de présentation (diagnostics écologique et socio-économique) du DOCOB ;
 - la définition des objectifs de développement durable du DOCOB ;
 - la réactualisation et l'ajout des mesures de gestion et de leurs fiches descriptives ;
 - la réactualisation et l'ajout des outils Natura 2000, notamment la charte Natura 2000 et les mesures forestières.

2. Présentation de l'actualisation du document d'objectifs

M. LATAPIE-BAYROO rappelle l'ordre du jour et présente les points suivants :

Le site Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne » est présidé par les services de l'Etat, les élus ayant exprimé la volonté de laisser la présidence du COPIL à l'Etat lors des COPIL de 11/2008 et 11/2011. Ainsi, il est prévu comme à l'article R414-8-1 du code de l'environnement de nouvelles désignations, qui pourraient avoir lieu début 2015.

A défaut, le préfet présidera à nouveau ; un appel d'offres sera lancé par la DREAL afin de sélectionner un bureau d'études, qui aura la charge de l'animation pour une durée de 3 ans.

Actuellement, cette animation est réalisée conjointement par le bureau d'études Ecothème et le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) pour la période 2013/2014 ; l'enveloppe consacrée s'élève à 26 827 euros.

Il est également précisé, que l'actualisation du DOCOB a fait l'objet de groupes de travail thématiques et a reçu un avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie (CSRPN) en décembre 2013.

A la suite, M. GALET présente les évolutions du DOCOB à travers un diaporama (cette présentation est consultable à partir du lien suivant : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/coteaux-de-la-vallee-de-l-automne-a1510.html>)

La présentation rappelle dans ses grandes lignes :

- les limites du site Natura 2000 FR2200566 « Coteaux de la vallée de l'Automne » (situation géographique, superficie, entités, communes) ;
- le contexte du site Natura 2000 FR2200566 « Coteaux de la vallée de l'Automne » (contexte écologique, grands milieux, topographie, contexte foncier; sylviculture, agriculture, chasse, pêche, tourisme, urbanisation et autres activités) ;
- l'historique de Natura 2000 du site (élaboration du DOCOB, animation, contrats Natura 2000)
- les types de contrats Natura 2000 réalisés (restauration de milieux pelousaires calcicoles et d'habitats humides, fermeture de cavités) ;
- la démarche de réactualisation du DOCOB (calage du périmètre, réactualisation du rapport de présentation notamment les diagnostics écologique et socio-économique, définition des objectifs de développement durable, réactualisation et ajout des mesures de gestion et de leurs fiches descriptives ainsi que des outils Natura 2000) ;
- la concertation menée (COPIL et mise en place de groupes de travail) ;
- l'animation durant les années 2013-2014 (mise en œuvre de la contractualisation (contrats forestiers, MAET et charte Natura 2000, amélioration des connaissances).

3. Validation de l'actualisation du DOCOB

Il est précisé qu'à la suite de la mise en ligne sur le site internet de la DDT de l'Oise, aucune remarque et ou complément n'ont été formulé, hormis les remarques du Syndicat des Forestiers Privés de l'Oise pour lesquelles les explications sont indiquées au point 4.

Aucune remarque/correction ayant été sollicitée suite à cette présentation, M. GUYOMARCH passe à la validation du DOCOB et demande à l'assistance si elle souhaite que le vote soit réalisé à main levée ou à bulletin secret. A la majorité, le vote est effectué à main levée :

- nombre d'abstentions : 0 ;
- nombre contre : 0 ;
- nombre pour : majorité des présents.

Le DOCOB est donc validé à la majorité absolue

4. Questions diverses

Les différents points et/ou questions soumis en début de séance sont passés en revue. Les remarques du Syndicat des Forestiers de l'Oise envoyées par mail à la DDT de l'Oise sont également présentées.

M. MOTTELET, compte tenu de l'implication bénévole de Béthisy Nature dans la restauration de pelouses calcicoles sur le territoire de Béthisy-Saint-Pierre au sein du site Natura 2000, souhaite pouvoir avoir une assistance dans le cadre de leur chantier nature, notamment la fourniture de matériel (type débroussailleuse) qui aujourd'hui est issu des bénévoles de l'association. Il est rappelé que Béthisy Nature entretient ces zones de pelouse avec l'accord oral des propriétaires mais sans convention avec eux lié à des problèmes d'indivision ou à une volonté de non-engagement écrit de la part du propriétaire.

Mme BADSI précise que la contractualisation n'est possible avec Béthisy Nature qu'à condition qu'il existe une convention à ce titre entre l'ayant droit de la parcelle et l'association. Le contrat est alors signé entre l'association et l'Etat. La totalité des travaux est prise en charge entre l'Etat, le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) et le cas échéant un autre financeur, ce qui est rarement le cas pour l'instant. Elle précise que la programmation 2007- 2013 étant achevée, 2014 est une année de transition en vu de la nouvelle programmation 2014-2020. La région en tant qu'autorité de gestion aura dorénavant la responsabilité de la mise en œuvre, l'application et le suivi du FEADER, ce en partenariat étroit avec les services de l'Etat.

Concernant la signature de la charte Natura 2000 pour les organisateurs d'une manifestation afin d'éviter les évaluations des incidences au titre de Natura 2000, il est rappelé que l'entrée en vigueur de la loi 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives dite « Warsmann » permet de :

- donner la possibilité pour les professionnels et les utilisateurs des espaces de signer une charte Natura 2000 et plus seulement aux propriétaires ou locataires des terrains ;
- dispenser d'Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) dès lors que la charte Natura 2000 comprend des engagements spécifiques liés à une activité (en plus des engagements « généraux » de la charte).¹

M. BOCQUILLON souhaite connaître l'avenir du site Natura 2000 des Coteaux de la Vallée de l'Automne par rapport au projet de route du Conseil Général de l'Oise reliant la RN 31 à la RN 2 et coupant la vallée de l'Automne au niveau de Béthisy Saint-Pierre, Béthisy Saint-Martin et Rocquemont.

M. FLOURY répond qu'à sa connaissance le fuseau retenu se situe en dehors du site Natura 2000 des Coteaux de la Vallée de l'Automne.

M. LATAPIE-BAYROO précise que le Conseil Général de l'Oise doit organiser une réunion à ce sujet au cours du mois de février.

M. MOTTELET souhaite y participer.

La Maison de l'Agriculture de l'Aisne et le Syndicat des Forestiers Privés de l'Aisne rappellent les dégâts occasionnés par le projet de viaduc sur la RN 2 au niveau de Vaumoise et de Vauciennes, notamment en terme d'enclavement des parcelles agricoles au sud de la RN 2.

M. LATAPIE-BAYROO répond que les parcelles agricoles concernées seront desservies par des chemins spécialement recréés dans le cadre de ce projet et que donc ces parcelles ne seront pas plus enclavées que l'actuelle RN 2. De plus, ce viaduc a pour principal objectif de fortement diminuer au niveau de Vauciennes les nuisances, où des aides à l'isolation phonique ont par ailleurs déjà été mises en place, ainsi que les accidents.

M. MATHIEU indique avoir déposé un dossier dans le cadre de l'enquête publique de Déclaration de l'Utilité Publique du viaduc en tant que propriétaire majoritairement concerné par ce projet. Il rappelle qu'il n'est fondamentalement pas contre mais que quelques interrogations demeurent notamment :

- la localisation d'un pilier problématique lié à sa proximité avec la rivière Automne alors que la distance entre les piliers peut techniquement être agrandie en évitant une trop grande perturbation, notamment hydraulique, de la vallée ;
- l'importance des emprises des travaux ;

¹ L'ensemble des chartes Natura 2000 devront être adaptées et dans ce cadre des réunions de travail avec la participation des animateurs des sites Natura 2000 et les structures telle que la DDJS, le CROS, les spéléologues pourraient avoir lieu au cours de l'année 2014.

- la gestion problématique de la pollution sur le viaduc, notamment en cas d'accident.

M. LATAPIE-BAYROO fait part à l'assistance d'un courrier du Syndicat des Forestiers Privés de l'Oise en date du 14/01/2014, par lequel il est fait un certain nombre de remarques. Ces remarques concernent notamment les préconisations de gestion liées aux Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*.

M. GALET répond qu'en effet les simulations montrent une nette régression des hêtraies dans le nord-ouest de la France. Ces hêtraies correspondent à des hêtraies climatiques, différentes de celles présentes en vallée de l'Automne qui correspondent à des hêtraies stationnelles adaptées au sol superficiel et en situation de pente et dont les dernières études montreraient une nette résistance au réchauffement climatique, notamment en situation chaude. Par ailleurs, et à la demande du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature de Picardie, il a été ajouté à la page 54 du Document d'Objectifs (DOCOB) des Coteaux de la Vallée de l'Automne que la conversion systématique des hêtraies liée à l'impact du réchauffement climatique était une menace au regard du type de hêtraie concerné et de la connaissance actuelle de la bonne résilience de cet habitat forestier face au réchauffement climatique.

5. Clôture de la réunion du comité de pilotage

Suite à l'absence de questions supplémentaires de l'assemblée, M. GUYOMARCH clôt la réunion du COPIL en invitant l'ensemble de l'assistance au prochain comité qui devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2015. Ce COPIL aura pour objectif de lancer un appel à candidature pour la présidence du COPIL ainsi que la mise en œuvre du DOCOB.

Pour le sous-préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Nicolas GUYOMARCH